

des adjoints parlementaires, puis, comme dans le cas de la pratique britannique, organiser un Secrétariat de Cabinet pour l'expédition des affaires publiques. Le secrétaire du Cabinet aurait la charge de prendre les notes voulues, de préparer et de faire circuler à l'avance l'agenda et les renseignements sur les diverses questions, et de communiquer les décisions aux ministres. On espérait aussi qu'une revision des affaires ministérielles comporterait la réforme proposée par sir George Murray, *i.e.*, qu'un petit comité spécial de ministres se chargeât de l'adoption des décrets officiels.

Aucune mesure concrète ne fut prise pour mettre ces recommandations en pratique, mais M. W. L. Mackenzie King, alors qu'il était premier ministre, se nomma, en temps de paix et à titre d'expérience, un sous-secrétaire pour une année, en 1921-1922. Plus tard, il inséra dans le budget du ministère des Affaires extérieures un crédit pourvoyant au traitement d'un secrétaire pour le premier ministre (il était aussi à l'époque Secrétaire d'État aux Affaires extérieures). S'adressant sur ce point à la Chambre des communes, en avril 1927, M. King expliqua que c'est à un adjoint exécutif qu'il songeait pour remplir un poste correspondant à celui de sous-ministre et, plus ou moins, à celui de secrétaire du Cabinet en Grande-Bretagne. Il ajouta, qu'à son avis, cet adjoint devrait être choisi par le premier ministre et ne pas tomber sous le coup de la loi sur le service civil. Le crédit fut voté, mais avec un amendement exigeant que le titulaire abandonnât son poste avec son premier ministre, à moins que le premier ministre subséquent ne désirât retenir ses services.

Il ne semble pas qu'une nomination réelle de cette nature ait été faite, à l'époque, mais l'idée faisait son chemin. Dans la dernière moitié des années 1930, la complexité accrue du gouvernement, les développements importants survenus dans le Commonwealth, et la perturbation dans la situation internationale, rendirent évidente la nécessité croissante d'adopter certaines formules de procédure suggérées auparavant. Au mois d'août 1936, fut établi un sous-comité du Conseil privé, appelé Comité canadien de Défense, sous la présidence du premier ministre. En 1938, revenant à ses propositions émises une dizaine d'années plus tôt, M. King nomma M. A. D. P. Heeney secrétaire principal, dans un Cabinet du premier ministre dont le personnel avait presque doublé durant cette période.

L'une des attributions de M. Heeney fut d'agir comme secrétaire du Comité canadien de Défense, connu généralement sous le nom Comité de défense du Cabinet. Avec l'avènement de la seconde guerre mondiale, il y eut une abondance de comités ministériels et autres, en vue de répartir le travail accru des ministres, et de régler les problèmes spéciaux de la manière la plus expéditive. Avant le début des hostilités en 1939, plusieurs sous-comités du Conseil furent institués, dont l'un, le Comité d'urgence, fut constitué comme organisme chargé de surveiller les autres et d'envisager l'effort de guerre dans son ensemble. Il se composait de ministres séniors et remplit les fonctions du Comité de Défense des années d'avant-guerre. M. Heeney continua d'agir comme secrétaire et des procès-verbaux furent rédigés. Quelques mois plus tard eut lieu une importante réorganisation, et les sous-comités du Conseil furent remplacés par des Comités du Cabinet, désignation plus appropriée. De ces derniers, le Comité de guerre, remplaçant le Comité d'urgence, fut le principal. Il était formé d'un petit nombre de ministres choisis par le premier ministre, en raison de diverses aptitudes pour le contrôle et la coordination efficace de l'effort de guerre.

Le 8 juillet 1940, le premier ministre présenta à la Chambre des communes un exposé assez détaillé de toute l'organisation de guerre du Gouvernement, y compris ce système de comités et leurs fonctions.

Le développement des comités, avec la nécessité conséquente d'établir un agenda, des procès-verbaux et de distribuer les conclusions, rendit obligatoire l'organisation d'un Secrétariat. On considéra qu'il était tout à fait dans l'ordre de confier ce travail au Bureau du Conseil privé et, en mai 1940, quand M. Heeney fut nommé au poste vacant de greffier du Conseil privé, il devint aussi le premier secrétaire du Cabinet.

Cette extension des attributions du greffier du Conseil privé reconnaissait, de fait, le double aspect de l'exécutif central au Canada. La différence des fonctions du Cabinet et du Conseil n'a pas toujours été clairement reconnue, et les deux expressions sont